



CSRGM – Procès-verbal de la réunion – 2024-2
Commission de services régionaux du Grand Miramichi
28 février 2024

Le président, Art O'Donnell, ouvre la séance à 17 h 02.

Point 2024-2-01 Registre des présences

Membres présents :

Art O'Donnell, maire
Adam Lordon, maire
Kevin Russell, maire
Gerald Ross, suppléant (Alnwick)
Lynn Gregan, représentant du district rural

Sont également présents :

Wilson Bell, président-directeur général
Sharon Williston, secrétaire de séance
Justin Forbes, directeur des opérations
Krista Chase, directrice du développement économique et du perfectionnement de la main-d'œuvre
Sylvie Roussel, directrice du développement communautaire
Tara Ross, dirigeante principale de l'administration – Alnwick (sur Zoom)
Mike Randall, Portfolio Solutions Group (sur Zoom)
Ron Gaudet, gestionnaire des districts ruraux
Nathan Delong, Presse

Absences :

Doug Munn, maire
Ernest Robichaud, maire

Point 2024-2-02 : Approbation de l'ordre du jour

Motion proposée par : K. RUSSELL
Motion appuyée par : L. Gregan

Motion : « que le point 2024-7 de l'ordre du jour soit reporté pour cette réunion et qu'il soit réexaminé à une date ultérieure. »

Motion proposée par : L. Gregan

Motion appuyée par : A. Lordon

Il est résolu « que l'ordre du jour modifié de la réunion 2024-2 soit accepté. »
Motion adoptée.

Point 2024-2-03 : Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Point 2024-2-04 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024

Motion proposée par : L. Gregan

Motion appuyée par : K. Russell

Il est résolu « que le procès-verbal de la réunion 2024-1 de la CSRGM soit approuvé tel que présenté. »
Motion adoptée.

Point 2024-2-05 : Stratégie régionale de la CSRGM – Plan de mise en œuvre

Wilson Bell, président-directeur général, présente la stratégie régionale de la CSRGM – Plan de mise en œuvre.

CONTEXTE

En raison de la réforme de la gouvernance locale, la CSRGM a l'obligation, conformément à la loi, d'élaborer une stratégie régionale globale visant à cibler les points forts et les lacunes dans la région et à établir des priorités et les mesures à entreprendre, en particulier en ce qui concerne les fonctions supplémentaires dans le cadre du mandat, afin de fournir une orientation au Conseil d'administration pour les cinq prochaines années. Compte tenu des nombreux changements apportés à la structure organisationnelle de la CSRGM et au modèle de prestation de services en raison de la réforme de la gouvernance locale, cette stratégie guide la Commission afin qu'elle fournisse des services de qualité à un coût abordable pour la population, qu'elle renforce les possibilités d'investissement en matière de développement économique ainsi que la promotion du tourisme, et qu'elle aide la région à attirer des entrepreneurs, de nouveaux arrivants et des visiteurs de l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Le consultant (Portfolio Solutions Group) a facilité un processus ascendant d'élaboration de la stratégie régionale et un processus de consultation nécessitant la réalisation d'une évaluation stratégique pour chaque service prévu dans le cadre du mandat, l'engagement des parties prenantes et des Premières Nations, la rédaction d'un énoncé de vision, la définition d'objectifs régionaux et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre assorti d'objectifs de rendement et d'un cadre de responsabilisation. Plus précisément, la stratégie régionale comprend ce qui suit :

- Rédiger un énoncé de vision;
- Décrire la méthodologie et le processus d'engagement des Premières Nations qui ont contribué à l'adoption de la stratégie régionale;

- Décrire la méthodologie d'élaboration de la stratégie régionale et les processus d'engagement des parties prenantes qui ont contribué à son adoption;
- Inclure une évaluation stratégique pour chaque service obligatoire comme défini dans la *Loi sur la prestation des services régionaux*, en plus des services existants (par exemple, les services d'aménagement du territoire) et des services volontaires (par exemple, la Régie régionale du logement de Miramichi), qui examine la façon dont les services sont reliés à d'autres services obligatoires;
- Tenir compte des priorités provinciales actuelles en matière de services et de la manière dont elles se recoupent avec les priorités régionales;
- Fixer des objectifs régionaux à atteindre au cours de la période couverte par la stratégie (cinq ans) en tenant au moins compte des services obligatoires définis dans la *Loi sur la prestation des services régionaux*, ainsi que de tout autre service et de toute initiative de collaboration fournis par la CSRGM;
- Disposer d'un plan de mise en œuvre quinquennal comportant des points de référence et des objectifs mesurables (cibles atteignables), et mettre en place des moyens pour fixer des priorités, en collaboration avec les parties prenantes et les partenaires, qui correspondent aux ressources et aux possibilités.
- Le plan de mise en œuvre a servi de fondation à la préparation des plans de travail opérationnels triennaux des départements, que le personnel de la Commission peut utiliser et auxquels il peut se reporter pour atteindre les objectifs de la stratégie régionale. Les plans de travail accompagnent le plan de mise en œuvre et définissent clairement les tâches, les échéances et le département responsable au sein de la CSRGM. Les plans de travail orientent et précisent les tâches, les initiatives et les projets qui seront entrepris pour les communautés membres au cours des trois prochaines années.

Motion précédente :

La motion suivante a été adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration de la CSRGM du 17 août 2023 :

Il est résolu « que le Conseil d'administration de la CSRGM approuve par la présente la vision, le mandat, les buts et les objectifs de la stratégie régionale datée du 17 août 2023, et qu'il souscrit aux principes fondamentaux de la stratégie qui y sont énoncés, à l'exception du plan de mise en œuvre décrit à l'annexe A. En outre, la CSRGM mobilise les membres du Conseil d'administration afin d'établir et de finaliser le plan de mise en œuvre décrit à l'annexe A. »

Les membres de la CSRGM se sont réunis à deux reprises lors de séances d'information pour examiner, modifier et discuter du contenu du plan de mise en œuvre de la stratégie régionale. Le plan a été ajusté pour refléter l'orientation donnée par le Conseil. Le plan de mise en œuvre est divisé en catégories de prestations de services et décrit le moment (année) où chacune d'entre elles sera lancée ou achevée. Le calendrier de réalisation des

tâches ou des projets doit tenir compte des ressources en personnel, de la capacité financière et des priorités des communautés membres et de la Commission.

Une fois approuvé par le Conseil d'administration, le plan de mise en œuvre fournira une liste de contrôle permettant de passer en revue les activités chaque année. Le plan de mise en œuvre sera consulté lors de la préparation du budget annuel afin de déterminer si un financement supplémentaire est nécessaire ou si des fonds doivent être alloués dans le cadre du budget pour garantir le démarrage d'un projet particulier chaque année. Le plan désigne également les possibilités de financement extérieur susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des éléments de la stratégie régionale.

RECOMMANDATION DU PERSONNEL :

Le Conseil d'administration de la CSRGM devrait approuver le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale de la CSRGM tel que présenté et modifié (daté de janvier 2024). De plus, le plan de mise en œuvre doit être appliqué dans la mesure où les ressources financières le permettent et le Conseil d'administration doit le réévaluer chaque année en vue de préparer le budget de fonctionnement et d'investissement.

Ce plan de mise en œuvre reflète les préoccupations et les commentaires exprimés par le Conseil d'administration lors des deux séances d'information.

MOTION POSSIBLE :

Il est résolu que le Conseil d'administration de la CSRGM approuve le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale de la CSRGM tel que présenté et modifié (daté de janvier 2024). En outre, le plan de mise en œuvre doit être appliqué dans la mesure où les ressources financières le permettent et le Conseil d'administration doit le réévaluer chaque année en vue de préparer le budget de fonctionnement et d'investissement.

Motion proposée par : L. Gregan

Motion appuyée par : A. Lordon

Le maire Lordon a déclaré que toutes les parties ont travaillé d'arrache-pied et que les révisions ont permis de renforcer le plan et de communiquer leur vision.

Il a également des questions sur le volet Développement économique du plan de mise en œuvre à la *page 21 de l'annexe A*, points 4, 5 et 6 concernant l'embauche de personnel. Il a été noté que le poste actuel de directeur de la croissance régionale est occupé par Krista Chase, qui a déjà été embauchée par la CSRGM.

Le maire Lordon souhaite s'assurer que le plan régional est revu chaque année. Il soutient également la motion, mais souhaite reformuler la motion « possible » suggérée ci-dessus.

La motion suivante reflète les changements recommandés par le maire Adam Lordon.

Motion : *Que le Conseil d'administration de la CSRGM approuve le plan de mise en œuvre de la stratégie régionale de la CSRGM tel que présenté et modifié (daté de janvier 2024). De plus,*

le plan de mise en œuvre doit être appliqué et son financement doit être envisagé dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.

Motion proposée par : A. Lordon

Motion appuyée par : G. Ross

Il est résolu « que la motion soit approuvée telle que modifiée ».

Motion adoptée.

Point 2024-2-06 : Régie régionale du logement de Miramichi – Modifications proposées à l’entente de service

Justin Forbes, directeur de la Régie régionale du logement de Miramichi, présente les modifications proposées à l’entente de services et les répercussions financières et budgétaires.

CONTEXTE :

En août 2022, la CSRGM a établi un partenariat avec la Ville de Miramichi, avec l’appui de l’Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), du ministère de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) et de Travail NB, afin d’agir en tant que Régie régionale du logement pour la région de Miramichi. Cette initiative, en vigueur depuis environ 18 mois, est décrite en détail dans l’accord de prestation de services figurant à l’annexe A de cette note, les services étant décrits à la page 5 de l’annexe.

L’accord initial précisait les services fournis par la Régie du logement, qui s’est acquittée avec diligence de ses responsabilités. La CSRGM/RRLM est en mesure d’améliorer ses services, en se concentrant sur un soutien accru aux parties prenantes du secteur du logement, sur la promotion des besoins régionaux en matière de logement et sur la facilitation des solutions de logement hors marché, comme les initiatives en matière de logement abordable et de lutte contre l’itinérance. Les changements proposés, qui comprennent des modifications aux services répertoriés à l’annexe A et l’introduction de nouveaux services à l’annexe B, reflètent notre transition de la phase d’élaboration à la phase de mise en œuvre de notre plan d’action régional pour le logement, approuvé par le Conseil d’administration en mai 2023. Voici le but de ces changements :

- Reconnaître les collaborations en cours et potentielles avec les groupes de travail municipaux sur le logement;
- Reconnaître officiellement les services de conseil et de soutien que la RRLM fournit aux promoteurs;
- Préciser le rôle de la RRLM dans la défense des besoins en matière de logement au sein des comités régionaux;
- Définir un mandat pour que la RRLM développe des solutions de logement hors marché;
- Élargir les exigences en matière de rapports annuels afin d’inclure un plus large éventail de parties prenantes au-delà de la Ville de Miramichi.

Les changements proposés visent à formaliser et à élargir le champ d’action de la Régie du logement, en s’alignant sur les objectifs stratégiques et les besoins régionaux. Les modifications ont été élaborées conformément à la stratégie régionale de la Commission, aux commentaires de la Ville de Miramichi et à une évaluation des lacunes en matière de services.

En tant que question de travail et d'emploi, la proposition a été discutée à huis clos lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 janvier. Le 21 février 2024, des représentants de la CSRGM et de la RRLM, de la Ville de Miramichi, d'EPFT, de Travail NB et de l'APECA ont examiné les révisions proposées à l'entente de service, approuvant l'ajout de nouveaux services dans une nouvelle annexe B.

Il est prévu que les modifications soient mises en œuvre immédiatement après accord mutuel et signature du contrat révisé.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES ET BUDGET :

Les extensions de services proposées et l'ajout d'un gestionnaire des initiatives en matière de logement en 2024 ont été budgétisés en 2024. Par conséquent, ces modifications peuvent être prises en compte dans le cadre de notre budget actuel pour 2024-2025. Après cette période, la CSRGM s'engagera dans l'élaboration de contrats de financement avec toutes les collectivités régionales afin de soutenir la Régie du logement, ce qui favorisera notre effort collectif pour répondre aux besoins en matière de logement dans la région de Miramichi. En outre, la RRLM surveille en permanence les possibilités de financement provinciales et fédérales afin de minimiser les coûts pour les membres.

Motion proposée par : A. Lordon

Motion appuyée par : L. Gregan

***Il est résolu** que le Conseil d'administration de la CSRGM autorise le président-directeur général à finaliser et à signer l'entente mise à jour avec la Ville de Miramichi au nom de la CSRGM, en incorporant ces modifications et en améliorant notre prestation de services afin de répondre aux besoins changeants de la région de Miramichi en matière de logement.
Motion adoptée.*

POINT 2024-2-07 : Proposition de semaine de travail comprimée (ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'administration de la CSRGM)

POINT – 2024-2-08 Initiative régionale de sécurité publique 2024 – Projet Sauver des vies (Lifesaver)

Justin Forbes, directeur des opérations, présente l'initiative en matière de sécurité publique.

Le comité de sécurité publique de la CSRGM, créé en février 2023, vise à renforcer la collaboration en matière de maintien de l'ordre, de protection contre les incendies et de gestion des urgences grâce à l'échange d'informations et à la planification conjointe. À la suite des discussions sur les initiatives régionales de sécurité publique lors de la réunion du Comité du 14 juin 2023, et de l'approbation subséquente par le Comité permanent de la CSRGM le 11 juillet 2023, le Conseil d'administration de la CSRGM a approuvé un objectif stratégique dans le cadre de la stratégie régionale d'août 2023 afin d'allouer des fonds aux initiatives régionales de sécurité publique.

Pour l'exercice financier 2024, au total un montant de 10 000 \$, dont 5 000 \$ provenant des contributions combinées des membres de la CSRGM et une contrepartie égale du Fonds d'aide aux services régionaux, a été réservé pour de telles initiatives.

Lors de la réunion du Comité de la sécurité publique du 13 février 2024, la proposition de Miramichi Ground Search and Rescue (MGSAR) (*Recherche et sauvetage au sol*) pour le projet « Sauver des vies » a reçu un large soutien. Cette initiative vise à protéger les personnes souffrant de troubles cognitifs à l'aide d'émetteurs qu'elles portent sur elles et qui permettent de les retrouver facilement en cas de disparition. Le projet Sauver des vies, créé en 1999, est reconnu au niveau international pour son efficacité à réduire les délais de recherche de 95 %, soit une moyenne de 30 minutes, grâce à l'utilisation d'une technologie de localisation spécialisée.

La proposition de MGSAR pour le projet Sauver des vies peut être mise en œuvre efficacement dans le cadre du budget de 10 000 \$, avec des coûts prévus d'environ 7 000 \$ (CAD, taxes incluses). Il s'agit d'équipements essentiels tels que des émetteurs, des bracelets, des piles et des récepteurs, qui peuvent couvrir jusqu'à 25 bracelets par communauté.

RECOMMANDATION DU PERSONNEL :

Compte tenu de l'appui du Comité de la sécurité publique, il est recommandé que la CSRGM alloue jusqu'à 10 000 \$ à MGSAR pour la mise en œuvre du projet Sauver des vies au sein de nos communautés membres. Ce financement s'aligne sur l'objectif régional primordial de la Commission de maintenir le Grand Miramichi comme une région sûre où croître et prospérer, en utilisant efficacement le budget disponible, 50 % du financement provenant de l'allocation du Fonds d'aide aux services régionaux 2024 pour les initiatives régionales de sécurité publique.

Il s'agit d'un coût unique pour la CSRGM. Wilson Bell a déclaré qu'il s'agissait d'une victoire pour le projet Sauver des vies et a souligné l'énorme atout que représente le Comité consultatif nouvellement formé pour la CSRGM.

Motion proposée par : L. Gregan
Motion appuyée par : G. Ross

***Il est résolu** que le Conseil d'administration de la CSRGM approuve le financement jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour la mise en œuvre du projet Sauver des vies à l'échelle de la région par MGSAR, la moitié du financement provenant du Fonds d'aide aux services régionaux pour les initiatives de sécurité publique de 2024.*

Motion adoptée.

Point 2024-2-09 – Mise à jour du président-directeur général

Wilson Bell, président-directeur général, présente la mise à jour.

Les nouveaux postes suivants ont été publiés :

- Coordonnateur ou coordonnatrice des approbations
- Agente ou agent de développement économique

- Responsable principal de la communication et du marketing
- Responsable des initiatives en matière de logement.

- Une étude est en cours pour déterminer s'il est possible de mettre en place un dépôt mobile pour les déchets domestiques dangereux.
Une option ou solution de rechange pour les collectes annuelles de déchets domestiques dangereux.
- La stratégie d'image de marque de la CSRGM est également en cours. Nom de marque et logo proposés.
- Une étude visant à évaluer la faisabilité de l'application d'un zonage fondé sur le rendement dans les communautés rurales et le district rural débutera prochainement. Des réunions avec les conseils municipaux et les districts ruraux seront organisées dans les semaines à venir.
- La prochaine réunion ordinaire du Conseil d'administration de la Commission est prévue pour le 27 mars 2024, à 17 h.

Motion proposée par : G. Ross
Motion appuyée par : L. Gregan

***Il est résolu** d'accepter la mise à jour du président-directeur général telle qu'elle a été présentée.
Motion adoptée.*

Point 2024-2-10 - Séance d'information du Conseil d'administration (Déplacement de la séance à huis clos - 17 h 47)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Kevin Russell propose de lever la séance.

Puisqu'il n'y a aucun autre point à l'ordre du jour, le président lève la réunion à 18 h 59.

Le tout respectueusement soumis par :

Sharon Williston

Sharon Williston, secrétaire de séance

Wilson Bell

Wilson Bell, UPC, MICU, PDG